

# Décrets et arrêtés

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

### **Décret Présidentiel n° 2021-115 du 13 septembre 2021, portant cessation de fonctions d'un membre du gouvernement.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation des fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Madame Sihem Ayadi, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, chargée de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim, à compter du 13 septembre 2021.

Le chargé des affaires administratives et financières au ministère précité assure la gestion de ses affaires administratives et financières jusqu'à la nomination d'un nouveau ministre.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 13 septembre 2021.

*Le Président de la République*

**Kaïs Saïed**

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

### **Décret Présidentiel n° 2021-114 du 13 septembre 2021, portant nomination d'un inspecteur général de la protection civile à l'Office national de la protection civile.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces des sécurités intérieures, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi n° 93-121 du 27 décembre 1993, portant création de l'Office national de la protection civile,

Vu le décret n° 94-568 du 15 mars 1994, relatif à l'organisation administrative et financière et aux modalités de fonctionnement de l'Office national de la protection civile,

Vu le décret n° 2006-1164 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents du corps de la protection civile, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, notamment le décret gouvernemental n° 2019-109 du 2 avril 2019,